

portant nomination de l'élève Officier  
SINSIN Marcellin au grade de Sous-  
Lieutenant

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil  
Présidentiel ;  
VU l'Ordonnance n° 70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte  
du Conseil Présidentiel ;  
VU la Loi n° 60-32 du 28 juillet 1960, portant création des For-  
ces Armées Dahoméennes ;  
VU l'Ordonnance n° 69-34/PR du 17 Octobre 1969, portant Statut  
général des Personnels Militaires des Forces Armées Dahoméen-  
nes ;  
VU le Décret n° 70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du  
Gouvernement et le décret n° 71-149 du 4 août 1971 qui l'a  
modifié ;  
VU le décret n° 71-258 du 30 décembre 1971, portant articulation  
de la hiérarchie des personnels militaires en différents  
corps ;  
SUR Proposition de la Haute Autorité Chargée de la Défense  
Nationale ;  
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E

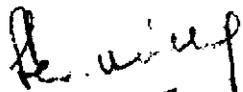
ARTICLE 1ER.- L'élève Officier sorti de l'E.M.I.A. dont le nom suit est  
nommé Sous-Lieutenant de l'Infanterie à titre définitif :

- SINSIN Marcellin

ARTICLE 2.- Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'exécution  
du présent Décret qui prend effet pour compter du 1er Septembre 1972 et  
qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 9 septembre 1972

Par le Conseil Présidentiel

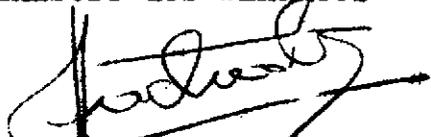


Mounou-Migan APITHY



Justin AHOMADGEBE-TONETIN

Le Ministre des Finances



Pascal CHABI-KAO

AMPLIATIONS : POP 8 - MCP 4 - Ministères 12 - CS 6 - HC 2 - DN 8 - SGG 4  
EMAT 3 - EMGN 3 - EMSC 3 - Intéressé 1 - IAA-DCCT-IGF-Gde Chanc.4 - DB-CF-  
DC-Solde 4 - Trésor 4 - DI 8 - DGAJL-Dtion Stat 6 - DEP 2!